paille, à la ferme Cruque, au Nouveau-Roubaix ; il voulut l'arrêter, mais reçut de l'ivrogne une bordée d'injures. Quinze jours de prison avec sursis et cinq francs d'amende à Henri Delbarre pour outrages aux agents et ivresse.

FRAUDEUSE PEU COMMODE. — C'est une fraudeuse peu commode que Léonie Desmet, 20 ans, soigneuse, demeurant à Roubaix, rue Dombasle ; elle est aussi une professionnelle de la contrebande. Sortie de prison, — toujours pour fraude, — il y a quelques jours, elle fut arrêtée de nouveau à Wattrelos, plaine La Grange, le 23 mars, vers six heures du soir, avec 1 livre de café qu'elle avait été chercher à la frontière. Lorsque les douaniers voulurent lui prendre sa marchandise, elle entra dans une violente colère : « Vous n'aurez pas ma marchandise ! » hurla-t-elle, et elle répandit le café dans la boue ; quand on voulut l'emmener, elle résista et se débattit à coups de poing et de pied. Elle y gagne d'être en surplus poursuivie pour rébellion. Le Tribunal la condamne donc à un mois de prison et à deux amendes de cinq cents francs, l'une pour fraude, l'autre pour résistance aux préposés des douanes.

UN JEUNE FRAUDEUR de 14 ans, Valère Dervyche, demeurant à Roubaix, rue du Chemin de Fer, a été arrêté le 11 mars, vers sept heures du soir, au pont de terre, territoire de Leers, avec 6 kil. d'allumettes. Il n'a plus de parents : le Tribunal décide qu'il sera confié à la Société de patronage des enfants moralement abandonnés qui le recueille.

EXPLOITS DE BUVEURS. — Cyrille Gevaere, domestique de la ferme Lepers, à Wattrelos, hameau de la Martinoire, se trouvait, lundi dernier, au cabaret tenu par Mme Stéphanie Terrasse, femme Heuchf, route du Moulin-Tonton ; pendant que celle-ci partit un moment à la cuisine, il s'empara d'une bouteille de mâlaga avec laquelle il prit la fuite. On le rattrapa... mais la bouteille était vide. Gevaere n'avait pas impunément tout ce liquide ; rencontrant Adolphe Vandelemme, un domestique de la ferme Lepers, un de ses camarades, il lui chercha querelle, sous prétexte qu'il aurait dit du mal de lui, lui sauta à la gorge et le roua de coups. Gevaere est condamné à quinze jours de prison. — Dimanche dernier, à Avelin, au cabaret des époux Leglaud, une bande de jeunes gens en goguettes se mirent à faire un tapage infernal, cognèrent sur le cabaretier, et sur la cabaretière, brisèrent les carreaux, essayèrent de fracturer le comptoir, prirent des flèchettes et le chapeau d'un consommateur. L'un d'eux était expulsé, un autre fut trouvé porteur d'un casse-tête, arme prohibée. D'où nombreuses poursuites pour vol, coups et blessures, violences, bris de clôture, infraction à un arrêté d'expulsion, port d'arme prohibée. Georges Haliez, 20 ans, et Alphonse Grouin, 26 ans, encourent, pour cela chacun un mois de prison ; Alfred Cuignez, trois jours avec sursis ; Augustin Vimal est acquitté. — Sous l'empire de l'ivresse, dans la soirée de mardi, vers huit heures et demie, Désiré Dubois, 40 ans, journalier, rue du Fort, à Roubaix, causait du scandale dans un estaminet ; l'agent Carrette requis pour rétablir l'ordre, l'invita au calme ; Dubois l'outragea et le bouscula. Coût : huit jours de prison avec sursis et cinq francs d'amende.

LES FRAUDEURS. — Frédéric Garnotel, 18 ans, journalier, demeurant à Croix, rue de la Lunette, chez Carlos Lordan, est un fraudeur incorrigible ; condamné, il y a trois semaines, pour fraude, avec application de la loi Bérenger, il a été arrêté, le 17 mars, vers dix heures du soir, à Touffiers, pavé de Tourmai, avec 600 grammes de tabac, quatre boîtes d'allumettes et 20 kilos de café, d'une valeur de 69 fr. 30 ; il encourt, cette fois, douze jours de prison et 500 francs d'amende. — Louis Mercier, 17 ans, rempailleur de chaises à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Mathon, est dans la même situation ; il avait eu le sursis juste cinq jours avant sa nouvelle arrestation qui a eu lieu, le 19 mars, vers onze heures un quart du matin, dans la rue du Congo, à Tourcoing ; les gendarmes ont trouvé 5.000 allumettes belges qu'il dissimulait dans les manches de son vêtement : trois jours de prison et 500 francs d'amende. — Emile Lambert, 20 ans, teinturier, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, fraude de 51 kilos d'allumettes, valeur 145 fr. 80, le 19 mars, vers deux heures un quart du matin, à Wattrelos, au Petit-Lapin, huit jours et 500 francs. — Le Tribunal prononce également la confiscation de marchandises abandonnées par des fraudeurs fugitifs les 2, 14, 27 et 28 février, 1, 3, 8 et 15 mars, sur les territoires d'Hem-Lille, Halluin, Roubaix, Wattrelos, Grimonpont, Bas-Weux, le Touquet ; la valeur totale de ces prises s'élève à 21.550 fr. 45.

AFFAIRES DIVERSES. — Justine Vandenweyngaert, femme Delahoussse, âgée de 54 ans, ménagère, demeurant à Wattrelos, a été arrêtée le 20 mars, à Roubaix, pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre elle le 15 septembre 1883 : deux mois de prison. — Mathilde Velghe, 65 ans, journalière au Touquet, un mois pour infraction à un arrêté d'expulsion. — François Bogaert, expulsion, huit mois. — Pour mendicité, un mois de prison à Louis Wartel, qui est en outre exposé de France ; six jours à Henri Boutoille et à Isidore Vanedoo ; huit jours à Charles Gadenne ; vingt jours à Elie Leroy ; quinze jours à Désiré Lesaffre. — Jules Cartigny, vagabondage, vingt jours.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des crées du mercredi 26 mars 1902
Présidence de M. Martin, vice-président

I. — L'audience des criées de mercredi comportait en particulier une forte adjudication. Il s'agit d'un établissement à usage de tissage mécanique, sis à Leers, au Tiez de Quilleu. Cet établissement tient par devant au pavé et à l'ancien chemin de Roubaix à Leers, de l'ouest à M. Jean Dutuche, de l'est et du sud à M. Hespel ; il comprend : maison de concierge, écurie, remise et bâtiments à usage de tissage, tout le matériel, les ustensiles servant à l'exploitation, notamment une machine à vapeur de la force de 450 chevaux, un générateur, une pompe centrifuge, deux dynamos, des lampes électriques, une pompe à foriage, 495 métiers à tisser complets avec tous les accessoires, 7 bobineurs, 3 grands ourdissoirs mécaniques, 26.500 bobinots à volets et 1.500 bobinots creux, une machine à mesurer les pièces, machines à piquer les cartons, etc., etc. La vente se poursuivait par suite de saisie immobilière à la requête de M. Augustin Piat-Aguiche, fabricant de tissus à Roubaix, ayant pour avoué Me Rombaut, à l'encontre de M. Désiré Segard, tisseur mécanique à façon, demeurant actuellement à Leers. La mise à prix initiale était de 100.000 francs ; Me Rombaut a été déclaré adjudicataire pour la somme de 250.000 francs.

II. — VILLE DE CROIX, rue Chevreul, numéro 50, une propriété composée de deux maisons, la première à usage d'estaminet, la seconde, dans la cour, faisant le prolongement de la première, à usage de journalier, toutes deux actuellement inoccupées, à vendre par suite de saisie immobilière. Mise-à-prix, 1.000 francs ; adjugé à Me Godron pour 2.125 francs.

CONSEIL DE GUERRE DE LA Ire RÉGION

Séance du 26 mars 1902

Président, M. le lieutenant-colonel Bizard, du 43e d'inf. — Ministère public, M. le commandant Leterre, commissaire du Gouvernement.

Sobyn (Achille Lucien), réserviste, classe 1890, recrutement de Lille : insoumission. Acquitté. — Carigand (Joseph), soldat au 110e d'inf. : outrages par paroles, gestes et menaces envers un supérieur en dehors du service. Un an de prison. — Raman (Jules-Jean-Baptiste), soldat au 145e d'inf. : désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'arme et d'effets. Deux ans de prison.

SALLE D'ARMES Professeur **V. FORT**
Leçons à domicile. Abonnements. Prix modérés.
164, rue de Lille, 164, ROUBAIX. 206

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

C. M. — Il n'y a pas d'appel de 13 jours en 1902, pour les territoriaux du 1er corps d'armée, excepté pour ceux qui sont affectés dans diverses armes spéciales ; telles que : train, sections d'administration, infirmiers, génie. — UN DÉSOLÉ. — Si ce jeune homme avait son domicile en France, au moment de sa majorité, il a été porté sur les tableaux de recensement en France, puis déclaré « insoumis » et passible d'être traduit devant le Conseil de guerre. — UN AMI DE JOSEPH LE MENTEUR. — Oui. Lorsque vous aurez été dispensé par le Conseil de revision, vous devrez vous présenter au recrutement de Lille, pour renoncer à vos droits en faveur de votre frère. Dès que vous serez incorporé, ou quelques jours auparavant, faire établir à la Mairie (Bureau militaire) les pièces nécessaires pour le renvoi de votre aîné. — XAVIER Y. — La Belgique n'a rien à voir avec la France ; adressez-vous au Bourgmestre de la commune où vous voulez aller. — L. U. X. — Nous croyons que non ; écrivez au Préfet et, au besoin, au Ministre des Finances et au Ministre de l'Intérieur. — P. L. CROIX. — Oui, il y a prescription, si elle n'était pas commerçante ; il faut invoquer la prescription devant le juge. — L. KINTS. — Nous avons répondu par la voie de la petite correspondance ; si vous ne l'avez pas vu, renouvelez votre question dont nous ne nous rappelons plus le détail. — H. CROUSET. — 1. Oui ; 2. Non. — Z. O. X. — 1. Oui, pourvu que Maison Z ne soit pas seul en évidence, mais bien ex-aequo. Telle est, du moins, la solution qui paraît préférable ; 2. Des quantités, et dans les deux sens. Nous ne saurions trop vous engager à prendre des précautions et à consulter un avocat. — A. B., TOURCOING. — Nous ne connaissons pas d'institution de ce genre. — J. L. D. — 1. 2.400 ; 2. Quatre ans. — P. F. DU FRESNOY. — Aucun calendrier ne donne ce nom. — A. B. 16. — Adressez-vous au secrétaire, 24, rue Chanzy, qui vous donnera tous les renseignements.

CONCERTS & SPECTACLES

TOURCOING (Blanc-Seau). — Dimanche dernier, la société chorale « Les Folichons » du Blanc-Seau, a donnée devant une salle comble, un concert, à l'occasion de son installation dans le nouveau local à l'« Hôtel Saint-Georges », rue de l'Eglise. Après une brillante ouverture enlevée avec brio par une section de l'Harmonie, la chorale s'est fait entendre. Sous l'habile direction de son dévoué chef, M. Hector Vandenweghe, elle a exécuté magistralement : « Voici la nuit » de Padilard et : « Les Martyrs aux Arènes » de Laurent de Rillé. Malgré les difficultés dont ces deux chœurs sont hérissés, elle les a rendus avec la plus parfaite homogénéité et une délicatesse de nuances qui lui font le plus grand honneur. La section dramatique de la chorale, sous l'impulsion de M. E. Hubert, mérite les éloges les plus flatteurs pour la façon vraiment remarquable dont elle a joué son programme. En somme, fête superbe et succès complet.

PROGRAMME DES THÉATRES

LE TOUR DU MONDE

d'un Enfant de Paris

pièce à grand spectacle en 12 tableaux, au

THÉATRE DE TOURCOING

(Direction Alexandre)

Dimanche 30, lundi 31 mars, mardi 1er avril, à 7 heures

ATTRACTIONS MERVEILLEUSES

Miss Esbard, dans ses créations de danse serpentine.

Deux grands ballets réglés par Mlle A. Parris, du Châtelet. — Les Fleurs animées. — Grand orchestre.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le « Socialiste », organe officiel du P. O. F., annonce les candidatures suivantes :

AUDE. — Première circonscription de Limoux : Cocheteux, secrétaire du Syndicat des peintres de Lille.

CALVADOS. — Première circonscription de Bayeux : L. Bonduel, conseiller municipal de Lille.

COTES-DU-NORD. — Première circonscription de Lannion : Alexandre Cevède, secrétaire du Syndicat des Abattoirs de Lille.

GERS. — Première circonscription de Lectoure : Jules Cordier, ex-adjoint au maire d'Auchel.

MEURTHE ET MOSELLE. — Première circonscription de Toul : G. Brustin, conseiller municipal de Lille.

MEUSE. — Première circonscription de Commercy : Prosper Ferandelle, conseiller municipal honoraire, à Lille.

SOMME. — Première circonscription de Doullens : Pennequin, gérant du « Travailleur ».

VOSGES. — Première circonscription de Remiremont : Emile Deméry, employé à Lille.

AUDE. — Deuxième circonscription de Narbonne : Clément Deleduze, tonnelier à Lille.

LA CANDIDATURE DE M. DOUMER DANS L'AISNE. — En annonçant la candidature, dans la deuxième circonscription de Laon, de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, nous avons reproduit le bruit d'après lequel, suivant le « Journal de Saint-Quentin », M. Castelin, député sortant, ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

Il semble bien, d'après ce qu'a déclaré, à un rédacteur du « Gaulois », M. Castelin lui-même, que ce bruit soit tout au moins prématuré.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE A LAMBERSART

Mercredi matin une femme de Lambersart est morte dans des circonstances si mystérieuses, que le médecin chargé d'examiner le cadavre a refusé le permis d'inhumer et que le parquet et la gendarmerie ont été prévenus.

A la « Vue des Courses

Au chemin du Bois, habitent depuis quelque temps les époux Herbaut-Durand, qui tiennent un estaminet à l'enseigne *A la Vue des Courses*.

Mme Herbaut avait deux enfants qui étaient nés avant son mariage. Dans la commune on disait couramment que le ménage « n'allait pas ».

Très souvent, Mme Herbaut avait des maux de tête et c'est ce qui fait que dimanche elle alla acheter deux cachets de quinine dans une pharmacie de Lambersart.

La mort

Mercredi, à six heures du matin, Mme Herbaut, qui est âgée de 41 ans, fut prise de nouveau de maux de tête. Elle prit un cachet de quinine, espérant faire disparaître les douleurs dont elle souffrait. A peine l'avait-elle absorbé, qu'elle tombait sans connaissance et mourait quelques instants après.

M. le docteur Martin, qu'on était allé quérir, ne put que constater le décès. Mais, devant ce corps qui était déjà verdâtre, il refusa le permis d'inhumer. Ce refus impressionna vivement M. Herbaut. M. le docteur Martin, qui n'a pas voulu se prononcer sur les causes de la mort, a informé immédiatement M. Bonte, maire de Lambersart, des remarques qu'il avait faites et a déclaré qu'à son avis, l'autopsie était nécessaire.

Le parquet de Lille a été prévenu vers midi, ainsi que la gendarmerie.

PLAQUES. PELLICULES
PAPIERS
Photographiques **JOUGLA**

NORD

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés de notre région sur l'amendement déposé, dans la séance de mardi, par M. Allemane, et ainsi conçu : « Sont et demeurent indigibles les condamnés de la Haute-Cour et les membres des familles ayant régné en France, et, de ce fait, seront considérées comme nulles leurs déclarations de candidatures. »

Ont voté pour : MM. Bersez, Cardon, Debève, Défontaine, Dron, Evrard-Elez, Pasqual, Strot, Weil-Malherbe. — Ont voté contre : MM. Henri Cochin, Dansette, Guillain, de Montalembert, Mercrette-Ledieu, Eugène Motte, Plichon, Roger. — Absents par congé : MM. Barrois, Delaune, l'abbé Lemire.

LE VOL DE BIJOUX DE VALENCIENNES. — Deux personnes, un homme et une femme, impliquées dans le vol important de bijoux commis, il y a un mois, à Valenciennes, viennent d'être arrêtées à Mons. L'extradition sera demandée par le gouvernement français.

LE CRIME DE MARQUETTE. — M. Davaine est sur le point de clore son instruction sur ce crime. Malgré les présomptions qui pèsent sur Cyrille Tuffen et la femme Goossens, on n'a point un indice sérieux de culpabilité. Tout fait prévoir qu'ils bénéficieront d'une ordonnance de non-lieu.

Choix unique, prix remarquablement bas, tels sont les avantages offerts et dont profitent les dames qui achètent aux *Galeries Lilloises*, leurs *tissus* et lainages. *Coupons pour rien.* 56284

Dans tous les Cafés demandez « UN PICON »

PAS-DE-CALAIS

UN FOU SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE DE WIMILLE. — Ces jours derniers, les habitants de Wimille n'étaient pas peu étonnés d'apercevoir un homme en chemise perché sur le clocher de l'église, qu'il cherchait à démolir. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à le faire descendre. Le malheureux était tout ensanglanté. Ce pauvre fou habiterait Bréquerecque. Il était en proie au délire de la persécution religieuse ; il voulait abattre la croix du clocher et démolir l'église.

LA CONVENTION D'ARRAS

Au syndicat du Pas-de-Calais

Les membres du conseil d'administration du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais, se réuniront à Lens le vendredi 28 mars, à trois heures du soir, sous la présidence de M. Basly, à l'effet de prendre connaissance de la réponse de M. Lavaurs, portant prorogation de la convention d'Arras et aussi pour étudier la situation.

Réunion des trois syndicats

Les délégués des syndicats miniers d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais se réuniront en Congrès à Douai, salle de la *Taverne*, rue de Valenciennes, le samedi 29 mars.

A l'ordre du jour, figurent les questions suivantes : 1. Questions économiques ; 2. fédération régionale, élaboration des statuts.

Ajoutons que les syndicats seront représentés : le bassin d'Anzin, par huit délégués ; le bassin du Nord, par huit délégués, et celui du Pas-de-Calais, par dix délégués.

M. FÉVRIER & Cie
2, Grande-Rue, ROUBAIX
PREMIÈRE COMMUNION. *Modèles absolument exclusifs à la Maison.*

BELGIQUE

LA QUESTION DE L'ESPIERRE. — Dans la discussion du budget des affaires étrangères, M. Hoyois s'est occupé de la question de l'Espierre. Voici le résumé de son discours d'après le « Compte-rendu analytique » :

M. Hoyois. — J'ignore si la convention de La Haye est applicable à la question de l'Espierre, vieille de cinquante ans, et à laquelle s'intéressent les populations des arrondissements de Gand, d'Audenarde, de Courtrai et de Tournai. Mais je suis porté à le souhaiter de tout cœur. Cela en hâterait peut-être la solution. Les réponses que le gouvernement m'a faites à son sujet, ces temps-ci, sont vraiment désolantes. Tout d'abord, elles nous ont appris que le projet de loi dont le parlement français était saisi depuis trop longtemps déjà et qui avait pour objet certaine convention passée au sujet de l'Espierre entre le gouvernement français, les villes de Tourcoing, de Roubaix et certaines sociétés particulières, a été retiré. (Interruptions sur les bancs socialistes.)

Je ne comprends pas votre émotion : le problème de l'Espierre n'a rien de politique et ne touche pas au collectivisme ! (Nouvelles interruptions.)

Quant au crédit pour l'épuration des eaux de l'Espierre, par l'usine de Grimonpont, crédit qui figurait au budget des municipalités de Roubaix et de Tourcoing jusqu'ici, il a été supprimé. Enfin, chose plus grave, cette même usine de Grimonpont a cessé d'être en activité. Elle n'avait jamais épuré qu'un nombre très insuffisant de mètres cubes d'eaux corrompues ; aujourd'hui, elle ne fonctionne plus du tout.

Nous sommes donc dans une situation plus lamentable que jamais ! Elle est plus lamentable, notamment, qu'à l'époque où se réunissait la dernière Commission internationale chargée de résoudre le problème. Elle est plus lamentable encore qu'en 1897, quand le président de la République prenait un décret enjoignant à Roubaix et à Tourcoing d'épurer toutes les eaux de l'Espierre, sous menace de faire opérer cette épuration d'office. L'épuration de l'usine de Grimonpont n'a été, malgré ce décret, qu'un simulacre et le gouvernement français n'a pas agi d'office. Mais, au moins on épurait, si peu que ce fût ! Aujourd'hui, on n'épure plus du tout à Grimonpont ! C'est M. Frère, dit-on, qui, en 1879, a menacé la France de l'établissement d'un barrage : c'est le moment d'y songer de nouveau. En tous cas, je prie le gouvernement de nous dire quels engagements lient aujourd'hui le gouvernement français, Roubaix et Tourcoing vis-à-vis de la Belgique, et à quelles sanctions il entend recourir pour arriver à obtenir la satisfaction à laquelle a droit la Belgique et qu'elle réclame depuis un demi-siècle.

UNE MANIFESTATION MONSTRE EN L'HONNEUR DE KRUGER. — Le Comité belge pour la défense des Boers a décidé d'organiser, pour le jour du couronnement du roi d'Angleterre, Edouard VII, et ce de commun accord avec les Comités boerophiles de Hollande, d'Allemagne, de France, d'Irlande, d'Italie des Etats-Unis d'Amérique, de Russie, d'Espagne, etc., une grande et imposante manifestation d'hommage au président Kruger et d'admiration pour les deux vaillantes Républiques sud-africaines.

LA POLITIQUE DANS L'ARMÉE. — M. Cousebant d'Alkemade, ministre de la guerre, dans une circulaire qui vient d'être envoyée à tous les régiments, enjoint aux généraux de rappeler aux militaires de tout grade qu'ils doivent se tenir en dehors des polémiques et des luttes de parti et s'abstenir de manifester leurs opinions politiques ; que les gradés ne peuvent recevoir ni cadeau ni souvenir de leurs inférieurs et que les membres de l'armée ne peuvent ni exercer aucune profession, ni participer à l'administration des sociétés financières, industrielles ou commerciales. La circulaire ajoute que les officiers et sous-officiers devront connaître le flamand et que le gouvernement attache une grande importance à cette connaissance des deux langues.

LÉGION D'HONNEUR. — Bruxelles, 25 mars. — Le Gouvernement français vient de nommer officier de la Légion d'honneur M. Brunet, chef de division au ministère des affaires étrangères, et secrétaire de la Conférence des sucres.

RAPPEL SOUS LES DRAPEAUX. — Le rappel sous les drapeaux des 9e, 10e, 11e et 12e régiments de ligne de la classe de 1898 aura lieu le 25 avril prochain et le renvoi en congé illimité le 24 mai.

Pour la classe de 1899 la date de rappel pour ces mêmes régiments est fixée au 11 avril et le renvoi en congé illimité, sauf rappel, aura lieu le 24 mai.

LE CAS DE L'ABBÉ PAULUS. — LA COLLOCATION MAINTENUE. — De notre correspondant de Hasselt : « La Chambre du conseil du tribunal de Hasselt a statué sur le rapport des deux médecins spécialistes désignés par M. le Ministre de la Justice à l'effet d'examiner l'état mental de l'abbé Paulus, interné à l'établissement de Zickeren-St-Trond, et notification vient d'être faite à l'intéressé, par voie d'huissier, que sa collocation doit être maintenue. »

BRUXELLES

UN DÉPUTÉ ÉCRASÉ PAR LE CAR ÉLECTRIQUE. — M. Emile Bertaux, député progressiste de Charleroi, traversait mercredi après-midi, vers deux heures et demie, les voies du tramway électrique, en face de la gare du Nord, à l'endroit où se font les manœuvres. Il n'avait pas remarqué qu'une voiture descendait à toute vitesse. Le conducteur ne put serrer le frein à temps. M. Bertaux fut violemment heurté et jeté sur le sol. Il eut la jambe droite fracturée. Son corps est couvert de nombreuses contusions.

Le blessé a été transporté, sur sa demande, chez un de ses amis, M. De Broux, qui habite la place Rogier. L'état du député libéral, que soigne M. le docteur Thiriar, paraît grave. Mme Bertaux a été avisée par dépêche.

M. Bertaux, négociant, est né en 1843 à Gosselies. Il fut bourgmestre de sa commune natale, de 1879 à 1900. C'est aux dernières élections législatives qu'il fut envoyé à la Chambre.

DEUX VOLEURS FRANÇAIS ARRÊTÉS. — Deux Français, Georges Roman, comptable et Charles Pailler, employé, accusés d'un vol de 20.000 francs de bijoux à Paris ont été arrêtés mercredi matin à Bruxelles.

LOUVAIN

ENFANT CARBONISÉ. — Un second incendie a éclaté, mercredi matin, rue de Savoie, chez Mme Damel. L'enfant de cette dame, un bébé de trois ans, a été carbonisé dans son berceau.

EXPLOSION DANS UNE DROGUERIE. — DEUX VICTIMES. — GRAVE INCENDIE. — Une explosion s'est produite mardi dans l'importante droguerie de M. L. Van Overstraeten, à Louvain. Le fils du patron et un ouvrier ont été grièvement brûlés. Un incendie s'est déclaré en même temps et a pris en peu de temps de grandes proportions. Non seulement la droguerie et une sellerie voisine furent complètement détruites, mais quatre immeubles eurent considérablement à souffrir du feu. M. Van Overstraeten fils est dans un état désespéré.

MONS

POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL. — Les libéraux et les socialistes, tout en conservant pour le surplus, l'intégralité de leur programme, organisent, le 6 avril, à deux heures de l'après-midi, une manifestation pour l'abolition du vote plural. Chaque parti remettra à cette occasion, une adresse à M. le bourgmestre Sainctelette.

VINCHEM

UN FRATRICIDE. — Un meurtre vient d'ensanglanter la commune de Vinchem, près de Dixmude. Les deux frères Goossens, âgés de 16 et 17 ans, vivaient en mauvaise intelligence depuis longtemps. Une nouvelle querelle ayant surgi à propos de travail, le plus jeune frappa l'autre de deux coups de couteau qui entamèrent les poumons. La victime expira presqu'aussitôt. Le meurtrier a été arrêté.

COURTRAI

LES FÊTES DE GRŒNINGHE. — On nous écrit de Courtrai : « Les divers sous-comités pour l'organisation des solennités nationales et patriotiques d'août 1902 viennent d'être reçus, à tour de rôle, par le Collège échevinal pour arrêter définitivement le programme et le budget de chacune des fêtes projetées. Le cortège historique composé par M. le chanoine Dudos, d'accord avec ses collaborateurs MM. Fr. de Botter et Th. Sevens, a été adopté : la dépense approximative de ce chef s'élèvera à environ 50.000 francs, dont la grosse part est à charge de la caisse communale ; quelques localités et sociétés du pays flamand couvriront le reste. La vente des costumes, armures, chars, programmes illustrés comptera en défalcation. La partie musicale, dont la cantate de Grœninghe de Karl Mestdagh et les grands concerts publics est estimée à 16.000 francs environ. Le cortège populaire et le concours d'étendards et bannières coûtera près de 5.000 francs pour primes, prix, souvenirs, etc. L'exposition historique a un budget de 3.000 francs dont mille au moins seront payés par les entrées et la vente des programmes.

» L'organisation du mimodrame est tenue en suspens pour l'examen des voies et moyens ; on désire unanimement voir réaliser ce vaste projet dont l'exécution serait, sans conteste, « le clou » de la grande semaine patriotique du 17 au 24 août et vaudrait au commerce local de lucratives recettes.

» Un crédit est également affecté à un grand feu d'artifice avec pièce-bouquet de circonstance ; d'autres sommes sont destinées à une ascension de ballon, à la décoration des places publiques, aux illuminations, aux affiches artistiques et aux autres moyens de propagande.

» On travaille activement, tant au Comité central que dans toutes ses filiations. Le succès des fêtes d'août est assuré sur toute la ligne grâce à leur caractère national, patriotique et impartial. »

LA FOIRE DE PÂQUES. — A l'occasion de la foire de Courtrai, la Société du Tram organisera les trains supplémentaires suivants, les lundis 31 mars et 7 avril :

Ligne Wacken-Courtrai : D. Oyghem, 6 h. 58, 12 h. 50, 19 h. 08, 21 h. 00 ; D. Porte de Menin, 7 h. 32, 13 h. 24, 19 h. 42, 21 h. 31 ; A. Courtrai station, 7 h. 39, 13 h. 31, 19 h. 49. — D. Courtrai, station, 20 h. 09 ; D. Porte de Menin, 6 h. 23, 20 h. 16 ; A. Oyghem, 6 h. 54, 20 h. 50. — Les trains partant de Courtrai (station) à 11 h. 02 et à 18 h. 25 seront doublés jusqu'à Oyghem.

Ligne Courtrai-Wervicq-Menin : D. Gheluwe, 13 h. 00 ; D. Moorseele, 13 h. 53, 19 h. 07 ; A. Courtrai station, 14 h. 23, 19 h. 43. — D. Courtrai station, 18 h. 20, 20 h. 00 ; D. Moorseele, 18 h. 57, 20 h. 37 ; A. Gheluwe, 21 h. 20.

La Société des Flandres, de son côté, organisera les trains suivants le lundi 31 mars :

Trains de Roulers à Courtrai : départ de : Roulers, 13 h. 28 ; Rumbeke, 13 h. 33 ; Iseghem, 13 h. 44 ; Ingelmunster, 13 h. 52 ; Lendelede, 13 h. 58 ; arrivée à Courtrai, 14 . 10.

Train de Courtrai à Menin : départ de Courtrai, 17 h. 00, 20 h. 31 ; arrivée à Bisseghem, 17 h. 05, 20 h. 36 ; Wevelghem, 17 h. 11, 20 h. 42 ; Menin, 17 h. 18, 20 h. 49.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. Dumortier, vice-président. — Blondeel Joseph-François, 59 ans, commissionnaire public à Courtrai, est condamné à 26 francs d'amende pour outrage à la police ; à 20 francs d'amende pour injures verbales et à 15 francs d'amende pour ivresse publique. — Coucke Albert, 34 ans, teinturier à Heule, outrages à l'agent de police Gekiere, de Courtrai, ivresse publique, 8 jours de prison, 26 francs et 15 francs d'amende. — Coups et blessures volontaires, 50 francs d'amende à Devos Albert, 20 ans, ouvrier charpentier à Mouscron. — A Derycke Félix, 30 ans, tisserand à Lauingne, 50 francs d'amende avec sursis de 5 ans, pour menaces, et 15 fr. d'amende pour ivresse publique. — Verstraete Jules, 21 ans, tisserand, à Menin, coups et blessures volontaires et bris de clôtures, 2 mois de prison, 26 francs d'amende avec sursis de 5 ans et les frais. — Pour bris de vitres, 26 francs d'amende à Witdouck Cyrille, 33 ans, charpentier à Courtrai, en outre 4 fr. 60 de dommages-intérêts à payer à la partie civile.

MOUSCRON

UNE RELIGIEUSE DÉCORÉE. — Nous sommes heureux d'apprendre que la croix civique de première classe vient d'être décernée à Madame la Supérieure des Dames de Marie, à Mouscron. Les habitants de cette ville applaudiront unanimement à cette distinction méritée.

TOURNAI

LA REINE D'ANGLETERRE, venant de Calais, a traversé la gare de Tournai, mercredi, à 3 heures 35 de l'après-midi, se rendant à Copenhague, chez son père, le Roi de Danemark.

LA MUSIQUE A TOURNAI. — Nous avons annoncé, il y a quelque temps déjà, le grand concert annuel de la Société de Musique de Tournai, qui interprètera le beau drame biblique de Saint-Saëns, « Samson et Dalila ». Les solistes chargés des principaux rôles de cette œuvre sont : Mme Floridi, mezzo-soprano ; M. Swolfs, ténor ; M. Séguin, baryton ; M. Pieltain, basse. La présence seule parmi les solistes de M. Séguin, l'éminent créateur du rôle du Grand-Prêtre au Théâtre Royal de la Monnaie, à Bruxelles, est déjà un sûr garant de succès. Ajoutez à cet attrait, celui des merveilleux chœurs de la Société de Musique de Tournai, et nul doute que la foule se porte en masse à Tournai le 6 avril prochain. Le Bureau de location pour le concert sera ouvert à la Salle des Concerts, place du Parc, à Tournai, à dater du lundi 31 mars, de neuf heures à quatre heures et les jours suivants, de deux à quatre heures. Le prix des places est fixé comme suit : Première (numérotée), 5 francs ; seconde (non numérotée), 2 francs. On peut retenir des places par correspondance, en envoyant un bon postal au trésorier de la Société, Salle des Concerts, place du Parc. La répétition générale aura lieu le 5 avril, à huit heures du soir. Prix d'entrée : 2 francs.

THÉATRE DE TOURNAI. — Théâtre wallon tournaisien, directeur : A. Hespel. — Dimanche 30 mars : Bureau à 5 h. 30, rideau à 6 heures. Représentation avec le bienveillant concours de la société de gymnastique « La Liberté » : « Tournai-Vivant », grande revue locale en cinq actes et neuf tableaux, par Arthur Hespel ; l'immense succès « Sous Scellés », vaud'ville en 3 actes, par A. Hespel. Prix des places : Avant-scène, 3 fr. ; baignoire et fauteuil, 2 fr. 50 ; 1re loge et parquet, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 ; parterre et seconde de face, 1 fr. ; seconde de côté, 0.50 c. ; amphithéâtre, 0.30 centimes. Le bureau de location est ouvert chez M. Hespel, bas de la rue des Bouchers-St-Jacques. — Samedi 5 avril, Tournée L. Poirier : 1. « Octave », ou les projets d'un mari, comédie en un acte, de M. Tristan Bernard ; 2. « L'Affaire Mathieu », comédie-vaudeville en trois actes, du même auteur. — Jeudi 10 avril : Bureau à 7 heures, rideau à 7 h. 30. Représentation extraordinaire organisée par le Cercle Théâtre : 1. « La Justicière », pièce en un acte, de M. E. Duesberg ; 2. Intermède ; 3. « Les Trois Chapeaux », comédie en trois actes, de M. Hennequin.

TEMPLEUVE

L'INCENDIE CRIMINEL DU HAMEAU DE COMBERNE. — Alphonse Steurbaut, 42 ans, journalier, né à Hoorebeke-Ste Marie, l'auteur volontaire de l'incendie qui dévora, le 20 janvier dernier, la maison habitée, à Templeuve (hameau de Comberne), par les époux Eemans, a été jugé mercredi. Nous avons rapporté, en son temps, les péripéties dramatiques de cet incendie et de l'arrestation du coupable, au milieu de la nuit, en pleine campagne, par MM. Joveneau, Merchez et Carette. Nous n'y reviendrons plus. A l'audience, Steurbaut a nié avec énergie le crime qu'on lui impute. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

SI VOUS TOUSSEZ ou souffrez de la gorge, extinction de voix, coqueluche, prenez le SIROP DEPRATÈRE, vous serez émerveillé. Pour se rendre compte des qualités du SIROP DEPRATÈRE, il faut l'essayer. C'est le pectoral idéal qui guérit en deux jours. Prix : 2 fr. — En vente : A Mouscron, Maes ; Courtrai, Hulpiau ; Menin, Rotiers ; Comines, Van Windekens ; Warneton, Vandermarlière, et partout. 1254

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

MAJOR TAYLOR REVIENT. — Le célèbre coureur américain qui vint à Roubaix la saison dernière s'est embarqué mardi à New-York, à destination de l'Europe où il courra pendant les mois d'avril et mai. Reverrons-nous l'imbattable nègre sur la piste roubaisienne ?

MAITROT REVIENT A LA PISTE. — Le jeune amateur lillois, qui fut champion du Monde Amateur en 1901, Maitrot, et dont la disqualification fit quelque bruit, l'an dernier, a décidé, paraît-il, de se remettre à l'entraînement ; il habite actuellement Paris, où il fait ses études d'ingénieur.

NORD-TOURISTE. — Deux réunions de Comités ont eu lieu, vendredi soir, au siège social du Nord-Touriste, 104, rue du Moulin, à Roubaix.

A sept heures, le Comité de la section roubaisienne, renouvelé à l'assemblée générale de samedi dernier, s'est réuni pour nommer son bureau. Etaient présents : MM. Pillot, Wiscant, Kiebbe, Debril, Couvreur, P. Butruille, Dumas, Van Quaethem, Lefebvre, Charles, Delporte, Dhaeluin. Le bureau a été ainsi désigné par acclamations : Président, M. Henri Boulangé ; vice-président, M. René Pillot ; secrétaire, M. E. Lefebvre. M. Damez rend compte de l'entrevue qui a eu lieu, mercredi, à la Préfecture, entre les délégués du T.C.F. et les représentants du N.T., sous la présidence de M. l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, et donne connaissance des projets de travaux aux voies cyclables qui vont être mis à exécution cette année. — M. Couvreur est chargé de présenter à la prochaine réunion un rapport sur les cani